

Bulletin d'inscription

Terminale 2019/2020

Joindre deux photos

Nom

Prénom

Né(e) le

Adresse de l'étudiant

Code postal

Ville

Tél. parents

Portable étudiant

E-mail

Adresse des parents (si différente)

Code postal

Ville

Baccalauréat - Série

Spécialité

Faculté (1^{er} choix)

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours de Médiconcours, je m'inscris à(au(x)) :

Préparation anticipée Intégrale de 128h

2 290 €

- Stage en ligne PCS Expert de 40h
- Stage de la Toussaint
- Stage d'hiver
- Stage de printemps
- Stage post-bac

Stages d'anticipation au choix

- Stages d'anticipation de vacances
 - Stage de la Toussaint 490 €
 - Stage d'hiver 490 €
 - Stage de printemps 490 €
 - Stage post-bac 490 €
- Stages d'anticipation continus en ligne PCS
 - Stage en ligne PCS Expert de 40h 650 €
 - ou
 - Stage en ligne PCS Essentiel de 28h 460 €

Montant total :

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Médiconcours

Total

Signature

Modalités d'inscription

Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par La Poste, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes;
- le règlement des frais de scolarité;
- la photocopie des trois derniers bulletins de notes en votre possession.

Le règlement des stages peut s'effectuer par chèque ou prélèvements en 6 échéances : le 1^{er} octobre pour le stage des vacances de la Toussaint, le 1^{er} novembre et le 1^{er} janvier pour le stage continu de Physique - Chimie - Statistiques, le 1^{er} février pour le stage des vacances d'hiver, le 1^{er} avril pour le stage des vacances de printemps et le 1^{er} juin pour le stage post-bac. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Médiconcours.

Le nombre de places étant limité, Médiconcours ne peut garantir toutes les inscriptions.

L'annulation du stage d'anticipation est possible si elle est effectuée par lettre recommandée avec AR et prend effet huit jours suivant la réception de la lettre recommandée (le cachet de La Poste faisant foi). La somme remboursée est calculée au prorata des cours restants à effectuer, minorée d'une somme de 95 Euros (la minoration ne s'applique pas si l'annulation se produit moins de 15 jours après l'inscription).

L'organisation pédagogique des séances présentée dans la brochure est non contractuelle et sera librement adaptée par l'établissement en fonction des éventuelles évolutions des programmes. Le volume global des séances sera conservé pour chaque stage en cas de modification de l'offre pédagogique.

Articles L. 444-8 et R. 444-24 du code de l'éducation :
À peine de nullité, le contrat d'inscription ne peut être signé qu'au terme d'un délai de huit jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Le présent contrat est réservé, dans le cadre d'enseignements dispensés pendant les vacances scolaires, à des élèves fréquentant, pendant l'année scolaire, un établissement d'enseignement sur place.

Propriété intellectuelle

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiants inscrits à Médiconcours est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie, ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de Médiconcours.

L'étudiant inscrit reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, prêter, échanger ou céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiants, quel qu'en soit le support et la destination, sont interdites. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par Médiconcours sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à secretariat@mediconcours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Médiconcours, 145 bis boulevard Baille, 13005 Marseille.

Mandat de Prélèvement SEPA MédiConcours Terminale - DB Marseille 2019/2020

Inscription pour les stages d'anticipation 2019/2020 de l'étudiant(e)

NOM :Prénom :

- | | | | |
|---|-----------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Préparation anticipée intégrale | OU | <input type="checkbox"/> Stages indépendants : | |
| soit 490 € au 03/10/2019 | | <input type="checkbox"/> Stage PCS Expert | soit 325 € au 03/11/2019
et 325 € au 03/01/2020 |
| soit 300 € au 03/11/2019 | | <input type="checkbox"/> Stage PCS Essentiel | soit 460 € au 03/01/2020 |
| soit 300 € au 03/12/2019 | | <input type="checkbox"/> Stage de la Toussaint | soit 490 € au 03/10/2019 |
| soit 300 € au 03/01/2020 | | <input type="checkbox"/> Stage d'hiver | soit 490 € au 03/02/2020 |
| soit 300 € au 03/02/2020 | | <input type="checkbox"/> Stage de printemps | soit 490 € au 03/04/2020 |
| soit 300 € au 03/03/2020 | | <input type="checkbox"/> Stage post-bac | soit 490 € au 03/06/2020 |
| soit 300 € au 03/04/2020 | | | |

J'autorise MédiConcours - DB Marseille à prélever sur mon compte aux dates indiquées les sommes mentionnées ci-dessus,

Fait à	Date	Signature

Mandat de prélèvement SEPA MédiConcours - DB Marseille

Partie réservée à l'administration :

Référence Unique de Mandat (RUM)*	
Type de paiement*	<input type="checkbox"/> Récurrent <input type="checkbox"/> Unique

*Disponible par convention dans un délai de 15 jours par voie postale.

Nom et adresse du créancier	Numéro d'identification Créancier SEPA (ICS)
MédiConcours - DB Marseille 145 bis Boulevard Baille 13005 Marseille – France	FR61 ZZZ 573 734

Partie réservée au débiteur :

Nom, Prénom et adresse du débiteur	Coordonnées bancaires du débiteur
Nom : Prénom :	Banque :
Adresse :	Adresse de la banque :
Code Postal : Ville : Pays :	Code BIC de la banque : L L L L L L L L L L L L L
Numéro téléphone du débiteur : L L L L L L L L L L L L L	Référence IBAN du compte : L

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MédiConcours - DB Marseille à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MédiConcours - DB Marseille.

Vous bénéficiez du droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée :

-Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

-Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à	Date	Signature

Merci de retourner, soit par la poste, soit directement au secrétariat l'original de ce document dûment rempli, daté et signé (aucune photocopie ne sera acceptée) accompagné obligatoirement d'un relevé d'identité bancaire (RIB).